

# POURQUOI INSTALLER UN DETECTEUR DE FUMEE ?

## UN INCENDIE ? CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

Le feu est souvent dû à l'imprudence, la négligence ou l'ignorance, mais aussi à un simple concours de circonstance. Il n'arrive pas qu'aux autres !

Dans l'immense majorité des cas, les incendies se déclarant dans l'habitat individuel résultent de l'activité humaine, alors qu'un occupant est présent dans les lieux sans avoir été averti à temps d'une quelconque menace, notamment pendant le sommeil.

Or, ce ne sont pas les flammes qui tuent, mais les fumées toxiques dégagées par la combustion du bois, des tissus et, surtout, des plastiques, très présents dans nos maisons modernes !

Et, contrairement à une idée largement répandue, la nuit, la fumée ne vous réveillera pas ; elle vous asphyxiera sans vous en rendre compte. 800 français en sont hélas victimes chaque année !

De même, le jour, un départ de feu peut-être maîtrisé si on intervient **dans la minute** qui suit son déclenchement.

Faut-il pour cela être informé qu'un incendie vient de se déclarer !

C'est pour toutes ces raisons que l'installation d'un **Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF)** homologué est recommandée et même **imposée en France dès 2015** !

Des installations sophistiquées de détection de fumée existent depuis des années.

Mais, récemment, de petits appareils compacts et au design moderne ont été élaborés à destination des particuliers.

Il peut être installé dans toutes les pièces de l'habitation, sauf les pièces humides (salle de bains, etc...).

## Quel est son principe de fonctionnement ?

Installé en quelques minutes à un endroit stratégique de votre habitation, le **Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée** est capable de détecter, par principe photo-électronique, les traces de fumée d'un feu retardant (dit aussi feux « lents », c'est-à-dire qui peut couvrir pendant des heures avant que des flammes apparaissent) ; il déclenche alors instantanément une puissante alarme sonore de 85dB.

Complètement autonome car alimenté simplement par une pile alcaline de 9 volts fournie, il permet d'intervenir très rapidement et d'éviter ainsi que l'incendie ne dégénère avec les conséquences que l'on sait pour les personnes et pour les biens. Attention, des associations de consommateurs ont dénoncé la mise sur le marché de DAAF quasi inefficaces ! Optez pour des appareils certifiés **NF CE EN 14604**.

Spécialement étudié pour la surveillance des maisons individuelles, appartements, mobil-homes, caravanes et camping-cars, le **Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée** assure une protection optimale dès lors qu'il est installé aux emplacements recommandés pour chaque type d'environnement.

Le **Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée** dispose d'un bouton-test afin d'en vérifier son bon fonctionnement ainsi que d'un avertisseur sonore de décharge de sa pile (d'une autonomie d'un an environ). Vous pouvez ainsi dormir en toute sécurité, vous et vos proches !

Toutefois, il va de soi que le **Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée** ne remplit son office que s'il a été installé à un endroit judicieux et est correctement entretenu.

Et là, c'est l'affaire de professionnels de l'incendie !